

La déclaration de perte et vol de la CEAM

C'est facile avec l'appli ameli

- Déclarez la perte ou le vol de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) en vous connectant à votre compte ameli depuis l'appli ameli disponible pour smartphone et tablette.

Cliquez sur la rubrique « Mes démarches » puis « Carte Européenne d'Assurance Maladie. Mon séjour à l'étranger ».

Un clic sur le bouton « déclarer la perte/vol de la carte » permet l'accès à la démarche.

- Choisissez la personne concernée par cette démarche et saisissez la date de perte ou de vol de la CEAM.

- Validez ensuite votre demande. C'est très simple et rapide !

- Attention : si vous retrouvez la CEAM que vous pensiez perdue ou volée, vous devez la détruire.

Pour télécharger gratuitement l'appli ameli, rendez-vous sur Google Play ou l'App Store.

Contactez votre CPAM



Messagerie de votre compte ameli sur www.ameli.fr



36 46 (0,06 €/min + prix appel),
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30